



Édition 2019/2020

**Écrire et composer au collège ou au lycée**  
**870 élèves, 29 créations**

#LesFabriquesAMusique

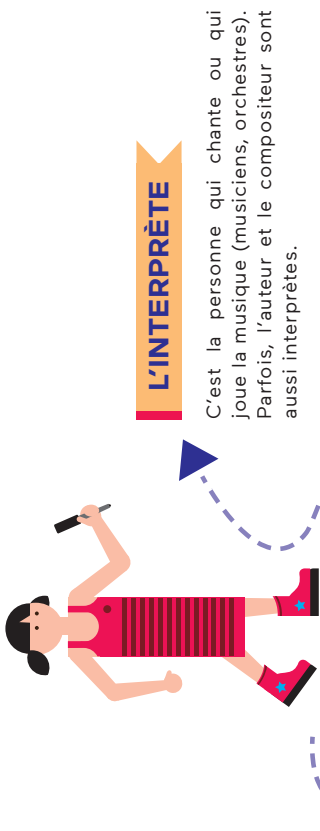


# COMMENT SE FABRIQUE LA MUSIQUE ?

Au départ, **comme pour toute création artistique**, la musique est une idée qui va devenir une œuvre.

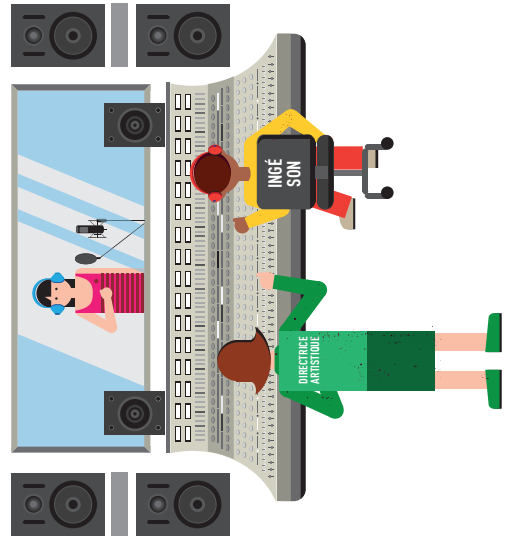
**Le compositeur et l'auteur sont les créateurs** qui donnent naissance de manière concrète à cette idée. Ils sont les « parents » de l'œuvre musicale et c'est pour cela qu'ils ont des droits sur leur création : **des droits d'auteur**. C'est à partir de leur création qu'un jour, peut-être, nous entendrons cette musique ou chanson à la radio ou jouée en concert.

La Sacem gère les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.



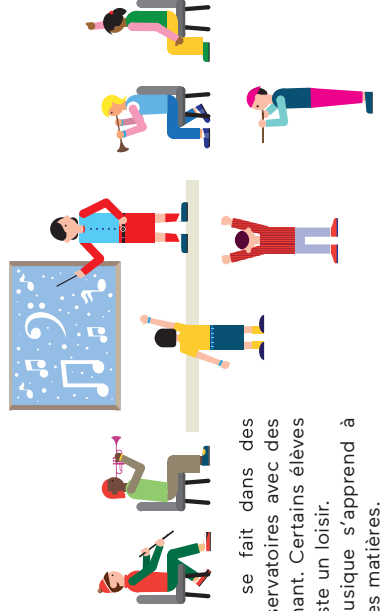
**L'INTERPRÈTE**

C'est la personne qui chante ou qui joue la musique (musiciens, orchestres). Parfois, l'auteur et le compositeur sont aussi interprètes.



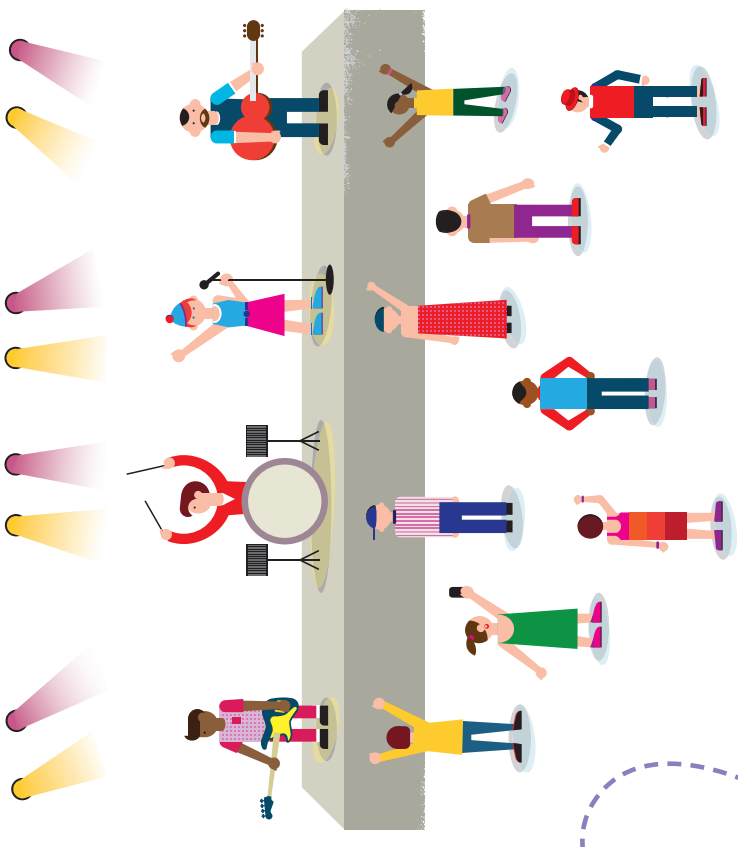
**L'ENREGISTREMENT DE L'ŒUVRE**

Il se fait en général soit dans un studio "personnel" (ou home-studio) soit dans un studio professionnel. Les ingénieurs du son et le directeur artistique accompagnent l'artiste. Le label (maison de disques) finance en général l'enregistrement.



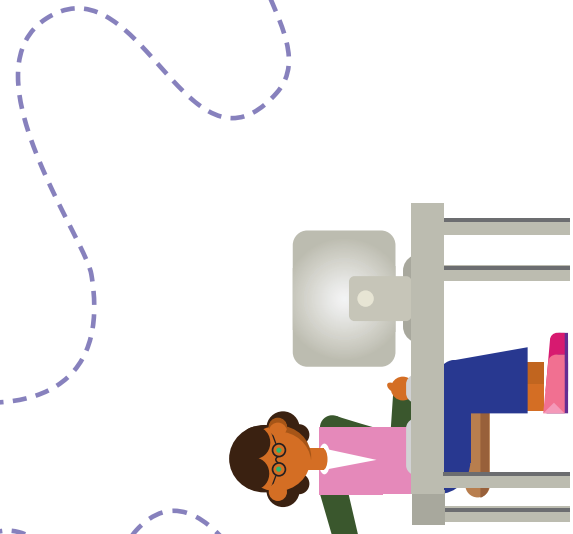
**L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

L'apprentissage de la musique se fait dans des écoles de musique ou des conservatoires avec des professeurs de musique et de chant. Certains élèves en font leur métier, d'autres juste un loisir. Dans de nombreux pays, la musique s'apprend à l'école, comme beaucoup d'autres matières.



**LA SCÈNE**

L'œuvre peut être jouée en concert, c'est ce qu'on appelle la musique vivante ou le live. Le concert peut avoir lieu dans une salle de spectacles, en plein air, dans un festival.



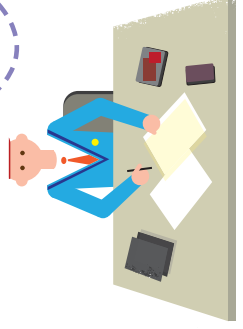
**L'AUTEUR  
L'AUTEURE**

C'est la personne qui écrit **les paroles**.



**LE COMPOSITEUR  
LA COMPOSITEUR**

C'est la personne qui crée **la musique**, soit en écrivant des notes sur une portée, soit en composant directement sur un instrument ou un ordinateur.



**L'ÉDITEUR  
L'ÉDITRICE**

C'est le partenaire des créateurs. Il commercialise les œuvres, les développe en trouvant des interprètes pour les jouer, en les proposant dans des films. Il gère aussi les droits liés à la reproduction des partitions.



**TOI, MOI, NOUS**

L'œuvre existe aussi grâce à sa diffusion : à la radio, à la télé, sur internet, dans les magasins... La musique est partout dans nos vies. Nous l'écoutons sur nos téléphones portables, dans nos voitures, à la maison.